

[At 4.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15(4)]

(Public Bills)

By unanimous consent, all Orders preceding No. 38 were allowed to stand.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs of Bill C-238, An Act to amend the Criminal Code (invasion of privacy).

Mr. Baker (Nepean—Carleton), seconded by Mr. Wilson, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House

The following paper having been deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table pursuant to Standing Order 41(1), namely:

By Mr. Cosgrove, a Member of the Queen's Privy Council,—Capital Budget of the National Capital Commission for the fiscal year ending March 31, 1981, pursuant to subsection 70(2) of the Financial Administration Act, chapter F-10, R.S.C., 1970, as approved by Order in Council P.C. 1981-233, dated January 29, 1981. (English and French).—Sessional Paper No. 321-1/182A.

At 5.00 o'clock p.m., the House adjourned until Monday at 2.00 o'clock p.m., pursuant to Standing Order 2(1).

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, les ordres précédant le numéro 38 sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du Bill C-238, Loi modifiant le Code criminel (intrusion dans la vie privée).

M. Baker (Nepean—Carleton), appuyé par M. Wilson, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Cosgrove, membre du Conseil privé de la Reine,—Budget d'investissement de la Commission de la Capitale nationale, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que l'arrêté en conseil C.P. 1981-233, en date du 29 janvier 1981, approuvant ce budget. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 321-1/182A.

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

*l'Orateur*

JEANNE SAUVÉ

*Speaker*